INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

REFERENCE DE PUBLICATION : n°228.549

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des contrats dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide des Procédures de passation de marché de Civipol (DCI étant mandaté par Civipol pour conduire cet Appel d'Offres), qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : https://www.civipol.fr/fr/appel-d-offres

Les documents constituant cet appel d'offres sont les suivants :

Pièce n°	Description
Annexe 1	Avis de marché, référence 228.549
Annexe 2	Instructions aux soumissionnaires, référence 228.549
Annexe 3	Projet de contrat de fournitures, référence 228.549
Annexe 4	20251008_228.549_DCI _DESCO_CCTP - UTV - v2 et sa compliance matrix
Annexe 5	Formulaire d'offre financière (à retourner complété)
Annexe 6	Bordereau de soumission (à retourner complété)
Annexe 7	Formulaire de déclaration sur l'honneur (à retourner complété)

1. Prestations à fournir

Le projet dans lequel s'inscrit le présent marché a pour objectif de renforcer les capacités de réponse opérationnelle des acteurs publics mauritaniens responsables de la surveillance des frontières maritimes (mer et côtes), de la recherche, du sauvetage, de la prise en charge et de la protection des migrants empruntant la route atlantique. Le renforcement des capacités mauritanienne se traduit par la fourniture d'équipements aux différents acteurs publics en charge de la surveillance des frontières et du secours en mer.

Le présent marché a pour objet l'acquisition et la livraison et la garantie après-vente de 20 véhicules tous terrains de type UTV / SSV.

2. Participation

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Les personnes morales ne peuvent pas se trouver dans l'une quelconque des situations d'exclusion mentionnés au point 5 de l'Avis de Marché référence 228.549 et doivent remplir le critère d'éligibilité mentionné au point 3 de ce même Avis.

3. Origine

Sont exclus les soumissionnaires ou sous-traitants établis dans des pays sous sanction de l'Union Européenne.

4. Devise

Les offres devront être libellées en **Euros Hors Taxes**.

5. Lots

Les fournitures sont commandées en un seul lot.

6. Période de validité

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

7. Langue des offres

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et DCI doivent être rédigés en français.

8. Présentation des offres

8.1 - Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée au point 8.3.
Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 9 des présentes instructions.

Les offres se conformeront aux conditions suivantes :

8.2 - Toutes les offres doivent être fournies complètes par voie informatique et déposées sur la plateforme WSS de DCI.

8.3 - Toutes les offres doivent parvenir à DCI, avant le 19 janvier 2026 à 12h00 heure de Paris, date et heure limites.

8.4 - Toutes les offres, y compris les annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous la forme d'un dossier reprenant la référence du marché.

Toute modification ou retrait de l'offre soumise doit être soumise avant la date limite de remise de l'offre, dans les mêmes conditions tel qu'indiquées ci-dessus. Seule la dernière offre déposée sera prise en compte.

9 Contenu des offres

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants et doivent être fournis sur le portail WSS :

Partie 1 : l'offre technique :

Pièce n°	Document à fournir en langue anglaise
CT 1.1	La description détaillée des biens fournis conformément aux spécifications techniques, incluant la documentation requise, incluant les éléments d'entretien des équipements, et les conditions de garantie.
CT 1.2	Les matrices de conformité dument complétées (incluses dans les spécifications techniques).

Partie 2 : l'offre financière :

Le soumissionnaire complètera le Bordereau des prix unitaires (BPU) du portail WSS (Workday Strategic Sourcing) et déposera une version signée et datée.

Pièce n°	Document à fournir en français ou en anglais
CF 2.1	Une offre financière, calculée sur une base DPU[1] Nouakchott pour les biens fournis

Partie 3 : Documentation :

Pièce n°	Document à fournir en français (sauf CA 3.4) ou en anglais
CA 3.1	Tout document justifiant de l'enregistrement au niveau national en tant que personne morale ; (FR : KBIS validité de moins de 3 mois)
CA 3.2	L'attestation sur l'honneur signée ;
CA 3.3	L'attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement dont vous relevez qui mentionne notamment que vous êtes à jour de l'ensemble de vos obligations sociales ; (validité de moins de 6 mois)
CA 3.4	Une description de l'organisation de la garantie du produit en accord avec les conditions générales du contrat de fournitures ; en langue anglaise
CA 3.5	L'attestation de Responsabilité Civile ;
CA 3.6	La signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.
CA 3.7	Le fournisseur déclare sur un document libre que les produits et services proposés dans l'offre ne sont pas soumis au régime ITAR.
CA 3.8	Le bordereau de soumission signé ;

[1] DPU (Delivered at Place Unloaded) — Incoterms 2020,

10 Fixation des prix

10.1 Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

10.2 Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, les soumissionnaires doivent calculer le prix unitaire (et le prix global de leurs offres sur l'une des bases suivantes :

a. Pour les fournitures de fabrication locale, les prix unitaires et globaux sont à calculer en intégrant la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de la fiscalité interne frappant la fabrication et la vente des fournitures ;
b. Pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, les prix unitaires et globaux doivent être calculés en intégrant la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.

10.3 Le marché est à prix ferme et non révisable en Euros.

11 Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Les soumissionnaires peuvent transmettre leurs questions sur leur espace dédié de Workday Strategic Sourcing (WSS) au plus tard quinze (15) jours avant la date limite de remise des offres. DCI n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Toute clarification apportée au dossier d'appel d'offres sera publiée sur Workday Strategic Sourcing (WSS) au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec DCI au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

12 Réunion d'information ou visite sur place

N/A

13 Ouverture des offres

13.1 Les offres seront ouvertes le 20 janvier 2026 dans les locaux de DCI.

13.2 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer DCI dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

14 Évaluation des offres et choix du candidat

L'évaluation des offres se déroule au travers d'un processus en 3 étapes successives :

1. Conformité administrative des offres,
2. Conformité technique des offres,

3. Evaluation financière.

Avec l’accord de la majorité des évaluateurs, le président du comité d’évaluation peut demander des clarifications par écrit aux soumissionnaires, en leur offrant la possibilité de répondre dans un délai raisonnable déterminé par le comité.
.

14.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux principales prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est jugée conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

Les offres qui ne seront pas administrativement conformes seront écartées de la suite de l’évaluation.

14.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : conformes et non conformes techniquement.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluées dès cette étape (voir critère de sélection sur l’avis de marché).

L’évaluation technique comprends la vérification des conditions d’exportation de l’équipement. Seuls les équipements classés en biens à double usage seront retenus.

14.3 Évaluation financière

a) Les soumissions jugées techniquement conformes seront soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu’il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut ;
- Lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

b) Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

14.4 Critères de sélection

Les critères de sélection sont détaillés dans l’avis de marché. Ils sont basés sur la capacité économique et financière du soumissionnaire, sa capacité professionnelle ainsi que sa capacité technique.

14.5 Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le contrat sera attribué à l'offre reconnue conforme la moins disante et inférieure au montant maximal du marché.

Dès qu'il a fait son choix DCI avise par écrit tous les autres soumissionnaires du rejet de leur offre.

15 Signature du contrat

15.1 L'attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution du marché). Avant la signature du contrat, l'attributaire doit présenter une déclaration attestant que, depuis la date d'établissement de ces preuves, sa situation n'a pas changé.

15.2 L'attributaire doit également produire les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle en accord avec les critères de sélection tels que spécifiés à l'avis de marché.

15.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché sera considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, DCI peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

15.4 Dans un délai de 15 jours après la réception du contrat signé par DCI l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.